

Les décisions

- Motion sur l'encadrement en personnels AITOSS et assimilés
- Budget 99 :
 - subventions aux associations
 - DBM de régularisation
 - rattachement de convention
 - affectation de résultats
- 3 accords de coopération
- Convention Technique et Son
- Statuts du département d'informatique
- Compte-rendu du 5.11.98

◆◆◆◆

Le président Angué étant retenu à la conférence des présidents d'université (CPU), A. Fréville, 1er vice-président, préside la séance.

Compte-rendu du conseil du 5 novembre 1998

JP. Duboc précise que son intervention relatée dans le dernier paragraphe de la page 4 concerne la médecine du travail. N. Cleuet déclare ne pas avoir engagé d'action contre le président de l'université mais contre le président de la commission électorale.

Informations

- Création de postes : 12 postes enseignants (mais quelques-uns pourraient être des postes ATER) - 11 postes IATOSS (dont 4 pour la B.U. et 1 poste au titre de la résorption des postes gagés)
- Signature du contrat : la date n'est pas connue - le ministère envisagerait de regrouper celles qui concernent les universités de l'académie.
- IPAG : X. Moreau, directeur de l'IPAG depuis mars 89, ayant démissionné (son mandat finissait en juin 99), Florian Linditch, auparavant directeur des études, a été élu directeur. Son mandat prend effet à compter du 1er janvier 99. X. Moreau a été élu directeur des études.
- STAPS : le ministère a accepté la création de l'UFR sciences et techniques des métiers du sport ; les statuts de cette 10ème composante de l'université sont en bonne voie.
- F. Morel commente le tableau des créations d'emploi : l'UVHC est défavorisée par rapport aux autres universités car elle devrait obtenir 14 postes d'enseignants et 16 postes d'AITOSS, en fonction du déficit reconnu par le ministère et du nombre d'emplois créés pour l'ensemble des établissements.
- M. Del Campo rappelle qu'il y a quelques années les étudiants et personnels de l'UVHC avaient dû manifester pour obtenir des moyens en personnel et en bâtiments. Faudra-t-il manifester à nouveau pour que l'UVHC soit traitée équitablement, s'interroge M. Del Campo ?

- A. Fréville estime lui aussi qu'il faut envisager des actions, à définir dans le cadre de la conférence régionale des présidents d'université (CRPU), pour envoyer au ministère un message fort.
- P. Level pense également qu'il faut prévoir des manifestations avant la signature du contrat.
- P. Loquet présente un projet de motion relative à l'encadrement en personnels IATOSS et assimilés. Après quelques modifications de forme (un ton plus dur a été demandé par les conseillers), cette motion est adoptée à l'unanimité.

Budget 99

Le projet de budget général de l'établissement s'élève à 185 797 862 F. Il est donc en baisse par rapport au Budget 1998, qui intégrait 25 MF destinés à la construction du C3T.

Mais si l'on isole les budgets des constructions et de la Recherche, qui sont toujours très fluctuants, on constate une augmentation de 2,92% du budget global, malgré la diminution de la DGF. Cela s'explique par une meilleure estimation des recettes dans le Budget Initial, alors que l'année passée de nombreuses recettes n'ont été intégrées au budget qu'en DBM.

On peut noter le passage des charges de personnel de 76 602 703 F en 1998 à 55 775 130 F en 1999, avec un total de 29 863 480 F d'heures complémentaires en 1999 (comptes 64141, 64144, 64146 et 64147), contre 34 160 431 F en 1998.

Si on observe le budget par masse, on constate les évolutions suivantes en 1998 et 1999 :

IUT : + 9,44%
ISTV : - 5,82%,
FLLASH : - 11,81%, avec une diminution de 30% des charges de personnel,
CEPPES : + 8,72%, avec une augmentation du nombre d'heures complémentaires formation continue,
BU : budget stable avec + 1,73%,
Médecine Préventive : + 4,05%,
FDEG : - 45,5%, qui est la conséquence de la sortie de l'IAE,
ENSI : + 13,06%,
IPAG : + 15,54%, suite à l'augmentation du nombre d'étudiants,
AIP : + 32,67%, mais le Budget Initial 1998 avait été fortement sous-évalué,
IAE : création, avec un budget de 2 263 869 F,
Recherche : il ne faut pas oublier que le Budget Initial ne représente pas l'activité de recherche, seules les subventions ministérielles apparaissent,
Centre de Cambrai : budget stable de 1 MF,
SUAOIP : budget stable de 300 000 F,
FSMS : + 2,46%,
Services Généraux : + 2,06%, suite aux 4 MF de plus de constructions, mais les dépenses de personnel sont en diminution,
ISIV : - 4,44%, mais le Budget Initial ne reflète pas l'activité réelle et de nombreuses recettes sont attendues en cours d'année.
EIGIP : + 34,28%, le budget 98 avait été réévalué en cours d'année et le nombre d'étudiants a augmenté.

Globalement, le Budget subit donc une diminution de 8,97%.

Ce projet de budget est adopté à l'unanimité.

Subventions aux associations

Le conseil examine tout d'abord la proposition de répartition de subventions des composantes aux associations, pour un montant total de 347.500 F, sur le budget 99.

Q. Régnier s'étonnant de ne voir figurer aucune proposition pour les associations de l'ISTV, P. Level lui répond qu'il préfère tout d'abord assurer la fonction enseignement de l'ISTV car le budget de cette composante est en baisse ; il précise toutefois qu'il envisagera d'étudier toute demande au cours de l'année.

Q. Régnier demande également s'il ne serait pas possible d'attribuer un local pour certaines associations, comme celle de l'UFR STAPS : A. Fréville indique que ces questions concernent les composantes.

Q. Régnier souhaite que les subventions soient plus en rapport avec les activités réelles qu'avec celles qui seraient plus fondées sur un rapport.

M. Del Campo dit sa surprise devant le montant élevé (80.000 F) de la subvention que l'ISIV accorde à ses associations. JP. Bricout explique que l'image d'une jeune école d'ingénieur est en partie liée à l'efficacité de l'association des diplômés : l'ISIV propose donc de lui accorder un fonds d'amorçage, à charge pour elle de s'autofinancer rapidement. Déduction faite de cette aide spéciale, le montant des subventions de l'ISIV retombe à un niveau tout à fait comparable à celui des autres écoles de l'université.

Le conseil examine ensuite les demandes de subventions à l'UVHC, pour des activités concernant l'ensemble de l'université (VUC, amicale du personnel, association sportive, COOFEV, ENSIMEV Océan) pour un montant total de 244.000 F.

Les propositions sont approuvées, à l'unanimité.

Enfin, sur le budget 98 sont étudiés, d'une part, des compléments de subvention des composantes à leurs associations (AMEV, ADELL, Histoire, Corpo Diem, BDE EIGIP, Qualis) pour un montant de 42.900 F, et d'autre part, une DBM de régularisation-rattachement de conventions (contrats Tempus, EDF, Erasmus, Leonardo, Recite) dans laquelle figurent des recettes de 18.373.875 F (action Transtech).

Les compléments et cette DBM sont approuvés, à l'unanimité.

Affectation de résultats

Suite au courrier envoyé aux composantes à propos de l'affectation des résultats, l'agent comptable rappelle que le conseil doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice (soit la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement).

Le principe de laisser au compte 106 ("réserves") au moins trois mois de fonctionnement (le calcul étant fait par rapport au total des dépenses de fonctionnement du dernier Compte Financier) est approuvé à l'unanimité.

La totalité des affectations proposées aux comptes 106 et 110 est également adoptée à l'unanimité.

Accords de coopération

Le conseil approuve, à l'unanimité, 3 accords de coopération de l'université avec la Haute école Lucia de Brouckère (Bruxelles), la Fachhochschule Kufstein Tirol (Autriche) et l'université de Fianarantsoa (Madagascar).

Convention avec la société Technique et Son

Dans la continuité d'un partenariat établi depuis plusieurs années, la société Technique et Son (dirigée par G. Bellagamba) et l'université décident d'intensifier et de formaliser leur coopération, Technique et Son installant une régie numérique dans la partie audio de l'espace de production des images et des sons de l'université.

Sur une remarque fondée de P. Level, Y. Ravalard propose de modifier la 2ème partie du préambule qui devient "cette régie, propriété de Technique et Son, sera utilisée à des fins pédagogiques"... le reste sans changement.

A l'unanimité, moins 4 abstentions, le conseil approuve ce projet de convention (avec la modification).

DU conduite de projets industriels

C'est P. Level qui présente le projet de DU : en effet, l'institut de développement des entreprises industrielles (IDEI) est l'une des opérations de VALUVAL, mise en place par la DATAR (actuellement le réseau national IDEI comporte 9 instituts).

L'IDEI forme des responsables de développement pour les PME-PMI afin de les aider à rester performantes, créatives et innovantes. La formation s'adresse à des bac+2 (BTS, DUT), comporte un volet théorique de 300H et la réalisation d'un projet industriel de 1000H, dans les locaux du Technocentre (anciens locaux de la SOLLAC), avec la participation d'industriels à qui sont destinés les projets co-financés par les entreprises.

Actuellement, les étudiants (15 répartis sur 2 promotions) ne sont ni étudiants, ni salariés et ne bénéficient donc pas d'une couverture sociale satisfaisante. Ce DU serait intégré aux formations de l'ISTV qui en déléguerait le pilotage à l'IDEI (VALUVAL).

JM. Desrumaux demande s'il existe une convention entre VALUVAL (opération IDEI) et l'université.

Y. Ravalard précise que ce projet est très fortement soutenu par le Recteur et pense que l'université doit s'engager dans cette voie, sous couvert d'une convention et avec à terme un contrôle de la formation par l'ISTV.

Ce projet de DU sera re-examiné lors du prochain conseil, le 14 janvier 99.

A propos du logo de VALUVAL (opération IDEI) M. Del Campo et C. Levin demandent que signifie le concept "groupe UVHC" qui figure sur ce logo.

Département d'informatique

Le conseil examine le projet de statut d'un département d'informatique, structure qui n'existe pas actuellement à l'université. Il regrouperait tous les enseignants-chercheurs en informatique, 27ème section du CNU, en poste à l'UVHC. Il serait concerné par tous les aspects de l'enseignement de l'informatique et de la promotion de la recherche en informatique au sein de l'UVHC et assurerait les missions suivantes :

- coordonner les enseignements d'informatique de l'UVHC
- être une structure de dialogue, de conseil et de proposition.

Ce projet de statut est adopté à l'unanimité, il sera intégré au règlement intérieur de l'Université.

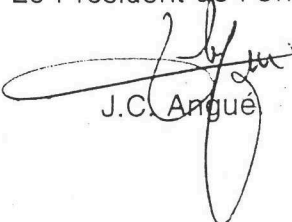
Questions diverses

- Charte des thèses : son élaboration progresse au conseil scientifique
- Michel Delhaise, vice-président logistique, fait le point sur un certain nombre d'opérations :
 - Extension B.U.
 - Extensions ENSI et IEMN
 - Rénovation de l'atelier MI
 - Déménagement du DASSE et démontage des fondations (devis : 370.000 F TTC)
 - Réaménagement du VUC
 - Complément antenne de Cambrai ; participation de l'université à l'atelier OGP de l'IUT: 100.000 F TTC
 - Autocommutateurs
 - Réfection des verrières de l'ENSI
 - Réfection des fenêtres et du bardage du LAMIH
 - Compléments sports : vestiaires et projet mur d'escalade
 - Etude sur la présence d'amiante des bâtiments
 - Demande d'un système de détection de fumée à l'ISTV (Carpeaux)
 - Piste d'athlétisme en matériaux synthétiques
 - Nouvelles normes de désenfumage pour la B.U. (estimation : 360.000 F TTC)

Étaient présents :

- Personnalités extérieures :** Mme Adam, Melle Gouegec, M. Van Ceulebroeck
- Collège A :** MM. Bricout, Desmuliers, Gaudier, Hörling, Houriez, Level, Malvache, Thomas
- Collège B :** Mmes Caouder, Levin, Ravez, MM. Del Campo, Delhaise, Desrumaux, Donsez, Morel, Pommeray, Sallez
- Collège AITOSS :** Mmes Cleuet, Decneut, MM. Balenghien, Duboc
- Collège Usagers :** Melle Fournie, Marcout, MM. Joing, Régnier, Wahl
- Membres de Droit :** MM. Darras, Wiart
- Membres Invités :** Mme Kolski, MM. Defrenne, Etienne, Fréville, Herbin, Loquet, Moreau, Ravalard, Willaëys
- Ont donné pouvoir :** MM. Guillaume et Lecocq à Mme Adam
MM. Richez et Szymusiak à M. Van Ceulebroeck
M. Thierry à M. Gaudier
M. Mandiau à M. Donsez
M. Bury à Mme Cleuet
Mme Druart à Mme Decneut
M. Mordain à M. Régnier
- Excusés :** MM. Hédin, Legendre, Roger

Le Président de l'Université,


J.C. Angué